



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR UNE POPULATION ÉLOIGNÉE DE L'EMPLOI

Fin décembre 2022,

**36%**

des demandeurs d'emploi reconnus en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement spécialisé par Cap emploi ou renforcé par Pôle emploi

En France comme en région, les personnes en situation de handicap bénéficient de dispositions spécifiques en faveur de l'emploi. Malgré cela, leur situation sur le marché du travail demeure fragile.

En effet, ces personnes sont plus souvent au chômage que le reste des actifs.

51 130 demandeurs d'emploi en situation de handicap sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C au 31 décembre 2022. Ils représentent 10,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 9,6% un an auparavant.

Sur un an, leur nombre a diminué dans la région. La baisse est de 1,3%, (680 demandeurs en moins), c'est cependant moins significatif que celle enregistrée pour l'ensemble des publics (-5%).

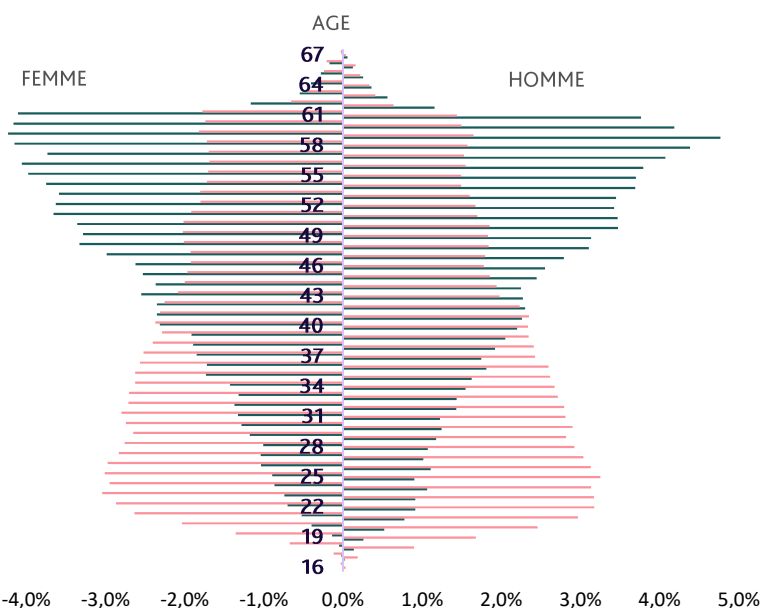
Pôle emploi les accompagne de façon renforcée et leur propose des formations adaptées, 36% d'entre eux sont en accompagnement renforcé ou très renforcé, que ce soit par Cap emploi ou Pôle emploi.

Sur l'année 2022, on comptabilise 21 970 retours à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance administrative de handicap.

Agnès PARENT  
Chargée d'Etudes Statistiques

GRAPHIQUE 1

## PYRAMIDE DES ÂGES DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON QU'ILS SOIENT BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP OU PAS



- Demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap (RQTH)
- Demandeurs d'emploi n'ayant pas de reconnaissance de handicap

Source : Pôle emploi, STMT, données brutes, HAUTS-DE-FRANCE  
Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi en décembre 2022

## LES SITUATIONS DE HANDICAP SONT PLUS FREQUENTES AVEC L'AGE

Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de leur handicap sont plus âgés que les autres demandeurs d'emploi (cf. graphique 1) : leur moyenne d'âge est de 47 ans contre 38 ans. Cet écart s'explique par le fait que la reconnaissance peut faire suite à une maladie ou un accident, et apparaître avec l'âge. Ainsi, la part de titulaires d'une reconnaissance de handicap parmi les demandeurs d'emploi augmente avec l'âge, atteignant 19,7% chez les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus contre 2,6% chez les moins de 25 ans.

Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap sont plus souvent des hommes (52% contre 49% pour les autres demandeurs d'emploi).

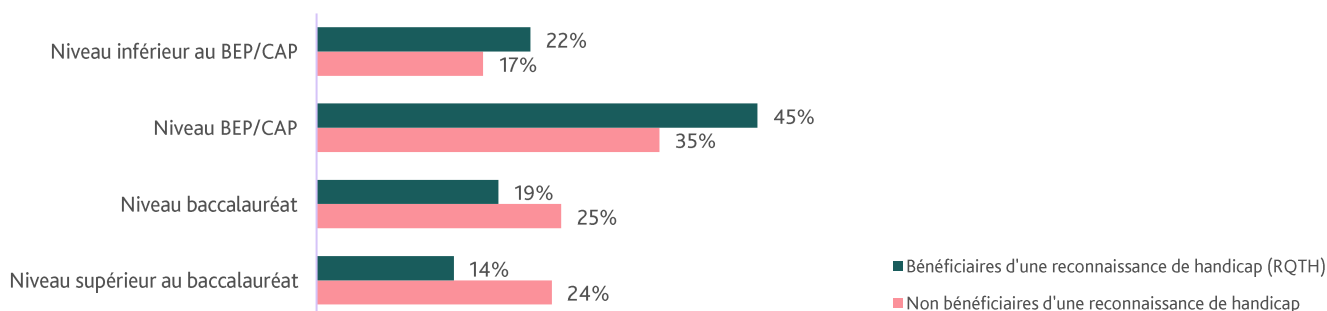
Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap ont un niveau de scolarité moins élevé que les autres demandeurs d'emploi (cf. graphique 2) : 33% d'entre eux sont titulaires au minimum d'un baccalauréat contre 49% pour les autres demandeurs d'emploi.

Quel que soit l'âge, les détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur sont moins nombreux que pour les autres demandeurs d'emploi : 37 % pour les jeunes -25 ans (contre 60% pour les autres), 41% pour les 25 – 49 ans (51% pour les autres) et 24% pour les séniors (contre 33% pour les autres).

Deux facteurs peuvent expliquer cet écart, d'une part les personnes en situation de handicap font des études moins longues et d'autre part les moins diplômés occupent plus fréquemment des emplois à fort risque ou pénibilité physique, qui comportent des risques plus forts de handicap.

### GRAPHIQUE 2

#### REPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR NIVEAU DE FORMATION



Source : Pôle emploi, STMT, données brutes, HAUTS-DE-FRANCE

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi en décembre 2022

## LES MÉTIERS DU SECTEUR « SERVICE À LA PERSONNE ET À LA COLLECTIVITÉ » SONT LES PLUS RECHERCHÉS

En termes de métiers recherchés, les demandeurs d'emploi avec reconnaissance de handicap sont plus nombreux que les autres demandeurs à chercher un emploi dans les métiers du « service à la personne et à la collectivité », du « support à l'entreprise » et du « transport et logistique ».



Les services à la personne et à la collectivité

**26%** recherchent un emploi dans ce domaine (23% pour les autres)



Les supports à l'entreprise

**17%** recherchent un emploi dans ce domaine (10% pour les autres)



Le transport logistique

**12%** recherchent un emploi dans ce domaine (14% pour les autres)

Source : Pôle emploi, STMT, données brutes, HAUTS-DE-FRANCE

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi en décembre 2022

## PRÈS D'UN DEMANDEUR SUR DEUX DÉCLARE UNE FAIBLE MOBILITÉ

La situation de handicap peut rendre plus difficile l'accès à l'emploi. Cette situation peut résulter directement du handicap, comme cela se manifeste dans la situation des salariés qui ont été licenciés pour inaptitude. Mais, même lorsqu'elle ne crée pas d'inaptitude particulière, la situation de handicap peut entraver la recherche d'emploi, par exemple en limitant la mobilité géographique des demandeurs d'emploi.

49% des demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap indiquent avoir une mobilité faible (entre 30 minutes ou 14 kms de trajet) pour occuper un emploi contre 43% parmi les autres demandeurs d'emploi. A l'inverse, ils ne sont que 7% à déclarer une mobilité forte (plus d'une heure ou 39km) contre 13% pour les autres. Ces écarts sont, là encore, en partie liés à un effet de structure de la population. En effet, les demandeurs les plus mobiles sont généralement plus diplômés et plus jeunes.

## DES RETOURS À L'EMPLOI EN HAUSSE EN 2022

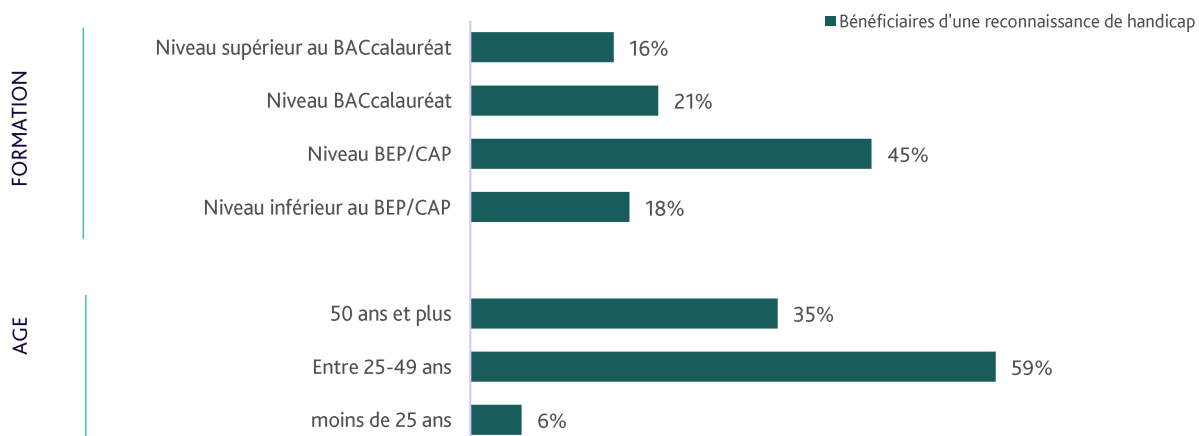
En cumul de janvier à décembre 2022, 21 971 retours à l'emploi ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire pour les titulaires d'une reconnaissance de handicap (en hausse de 5% par rapport à la même période 2021).

Ces retours à l'emploi sont sous représentés (6%) alors que le poids des demandeurs d'emploi avec une reconnaissance de handicap représente 10% dans la demande d'emploi totale.

Par rapport aux autres demandeurs d'emploi, ils sont moins souvent en activité réduite (en décembre 2022, 72% sont en catégorie A, sans aucune activité au cours du mois, contre 56% pour les autres) et sont plus souvent à la recherche d'un temps partiel (35% contre 14%).

### GRAPHIQUE 3

#### PART DES RETOURS A L'EMPLOI<sup>1</sup> DES DEMANDEURS AYANT UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP SELON LE NIVEAU DE FORMATION ET L'ÂGE



1.Définition : La mesure du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.

## PLUS DE 2 DEMANDEURS SUR 5 AYANT UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP SONT CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

En lien avec les retours à l'emploi moins nombreux, les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont plus fréquemment chômeurs de longue durée. Ainsi, parmi les demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC en décembre 2022, 42% ont passé au moins 12 mois en catégorie A sur les quinze derniers mois contre 19% pour les autres demandeurs d'emploi. La structure par âge et diplôme explique en partie cet écart important puisque généralement les demandeurs d'emploi âgés et peu diplômés sont plus souvent chômeurs de longue durée. Par contre, elle n'explique pas l'écart dans son ensemble puisque quels que soient l'âge et le diplôme, les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont plus fréquemment chômeurs de longue durée.

## LES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP BÉNÉFICIE PLUS SOUVENT QUE LES AUTRES DEMANDEURS D'EMPLOI D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Afin d'offrir une meilleure orientation des demandeurs d'emploi possédant une reconnaissance administrative de handicap, et de permettre une coordination optimale des acteurs, Pôle emploi et Cap emploi ont mis en place le lieu unique d'accompagnement ; les conseillers Cap emploi recevant les demandeurs d'emploi dans une agence Pôle emploi.

De plus, pour accompagner les demandeurs d'emploi avec de forts besoins de rétablissement, la modalité spécialisée « Expert Handicap » (EXH), assurée par un conseiller CAP emploi, a été mise en place.

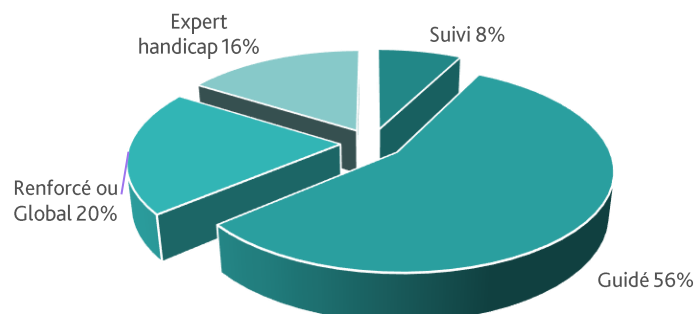
Par ailleurs, pour les demandeurs d'emploi sous la modalité « Guidé » ou « Renforcé », en possession d'une reconnaissance administrative de handicap, leur accompagnement est désormais pris en charge par les conseillers Pôle emploi avec un portefeuille à dominante de travailleurs handicapés. Enfin, la modalité « Global » qui propose un accompagnement très intensif, est également possible pour ces demandeurs d'emploi.

En décembre 2022, 16% des demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance administrative de handicap bénéficient d'un accompagnement « Expert handicap ». Par ailleurs, 20% bénéficient d'un accompagnement « Renforcé ou Global ».

(cf. graphique 4). Plus de la moitié (56%) des demandeurs d'emploi titulaires d'une reconnaissance de handicap sont accompagnés en modalité « Guidé ».

La modalité « Suivi » ne représente que 8% des demandeurs d'emploi en obligation d'emploi.

GRAPHIQUE 4  
PART DES MODALITÉS DE SUIVI



Source : Pôle emploi, STMT, données brutes, HAUTS-DE-FRANCE  
Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi en décembre 2022

## 42% DES DEMANDEURS D'EMPLOI POSSEDANT UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP ACCÈDENT À UN EMPLOI 6 MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION

En 2022, 9,8% des entrées en formations concernent des demandeurs d'emploi en obligation d'emploi (RQTH). Cette part est légèrement inférieure à leur poids dans la demande d'emploi (10%). Ils ont accès à des formations financées par des organismes dédiés au handicap comme l'Agefiph, qui finance 11% des formations des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap.

Les demandeurs d'emploi titulaires d'une reconnaissance de handicap suivent plus fréquemment des formations avec des objectifs généraux. Ils représentent ainsi 11% des entrées en formation de remise à niveau (9% pour les autres demandeurs) et 22% de celles pour (Re) mobilisation, aide à l'élaboration d'un projet (8% pour les autres demandeurs).

A l'issue de la formation, 43% des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap accèdent à l'emploi dans les six mois suivant leur fin de formation contre 57% pour les autres demandeurs d'emploi.

### Sources sur les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap

Le repérage des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap est réalisé à travers plusieurs canaux :

- La déclaration des bénéficiaires auprès des services Pôle emploi.
- Les données de l'Agence de services et de paiement (ASP) sur les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH).
- Les données des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Ces sources sont en partie externes à Pôle emploi. L'étude porte essentiellement sur des données structurelles sur le profil des demandeurs d'emploi et leur retour à l'emploi.

### Définitions des catégories d'inscription, des modalités d'accompagnement et de la mobilité géographique

#### ➤ Les catégories d'inscription des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés dans les catégories suivantes :

- Catégorie A : demandeur d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeur d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeur d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Catégorie D : demandeur d'emploi non tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherches d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

#### ➤ Les modalités d'accompagnement de Pôle emploi

Les modalités « Suivi », « Guidé » et « Renforcé » ont vocation à répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi par la mise en œuvre d'un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés.

- La modalité « Suivi » est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande. Les modes de contact dématérialisés (téléphone et mail) sont privilégiés pour les échanges avec leurs conseillers.
- La modalité « Renforcé » s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif. Elle repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers, et les entretiens physiques sont privilégiés.
- La modalité « Guidé » est dédiée aux demandeurs se trouvant dans une situation intermédiaire.

#### ➤ La mobilité géographique

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi définissent une zone autour de leur domicile (distance en kilomètre ou en temps de trajet) dans laquelle ils sont susceptibles d'accepter un emploi. Trois niveaux de mobilité ont été définis dans le cadre de cette étude :

- Mobilité faible : trajet de 30 minutes ou 14 kilomètres ou moins
- Mobilité moyenne : trajet entre 30 minutes et 1 heures ou entre 15 et 39 kilomètres
- Mobilité forte : trajet de plus d'une heure ou de plus de 39 kilomètres